

## **Les prisons au cœur de la nouvelle gestion publique.**

Marion Vacheret  
Conférence introductive

La prison, lieu d'exclusion sociale et d'isolement, est la sanction la plus élevée dans l'archipel pénal de la majorité des sociétés occidentales. Utilisée depuis toujours, sinon à titre de peine principale du moins à titre de peine accessoire, cette mesure a pris une ampleur considérable à partir du 19<sup>ème</sup> siècle. Dès cette époque, la privation de liberté - « *bien civil le plus précieux* » - est considérée comme la peine « *idéale* » - humaine, respectueuse du condamné, modulable selon la gravité de l'acte et favorisant la moralisation des esprits. Depuis lors, bien que fortement critiquée, (selon Foucault, la critique de la prison est née en même temps que la prison elle-même), cette peine est largement utilisée. À tel point que, depuis les années 1960, de nombreuses voix – Commissions d'enquête ou groupes de défense des droits – s'élèvent pour dénoncer les excès de son recours. Elle est toutefois, et peut-être plus encore aujourd'hui, présentée comme la peine par excellence, ultime rempart de la protection de l'ordre public, incontournable point de référence pour tout un chacun.

Les années 1990 et 2000 ont vu se transformer les politiques canadiennes à l'égard de cette institution. De fait, en dépit d'une diminution importante des taux de criminalité, les peines d'emprisonnement perdurent – quand elles n'augmentent pas. La prison se retrouve alors confrontée à de sérieux défis et ce, dans un cadre administratif de gestion publique qui ne laisse pas de nous surprendre. Ainsi, au cours des dernières décennies, les concepts de *plan d'action*, de *gestion des services*, de *coordination des interventions*, d'*amélioration des résultats*, de *rationalisation des coûts*, d'*imputabilité*, de *clientèle*, sont devenus les mots-clefs au cœur du fonctionnement de la justice pénale actuelle et, par-là, de l'institution carcérale. Cette démarche de rationalisation et de transformation de la justice pénale en entreprise gestionnaire n'est pas nouvelle. À cette quête incessante - à laquelle les tribunaux sont soumis -, la prison n'échappe pas. Que l'on soit agent de probation ou de libération conditionnelle, directeur d'établissement, agent de programme, psychologue ou encore agent de correction, l'ensemble du travail et des décisions que l'on doit prendre en matière de détention sont régis par ce mantra d'efficacité, d'efficience, de rapidité et de réussite que revendique la "nouvelle gestion publique". Basées sur une amélioration du rapport coût-efficacité et sur un plus grand pragmatisme dans la gestion des administrations publiques, les prisons, imputables de l'ensemble de leurs décisions, ont des comptes à rendre aux contribuables en termes de rétribution du condamné et de protection du public via une absence de récidive. Et ce, les législations pénales actuelles, centrées sur une perspective punitive en matière de criminalité l'accentuent plus encore.

Et pourtant, cette perspective est en décalage complet avec la "réalité" carcérale. En effet, la complexité de l'institution privative de liberté, de ses enjeux, de ses missions, des profils de la population qui s'y retrouve, est incompatible avec une lecture monochrome, calcul simple –pour ne pas dire simpliste-, de rentabilité économique et de réussite pénale.

D'une part la population à l'égard de laquelle est mis en œuvre ce pragmatisme, n'est pas, loin s'en faut, un groupe homogène, uniformément réceptif aux interventions pénales. Plus que leur criminalité, la vulnérabilité sociale, économique et psychologique des condamnés est un phénomène particulièrement alarmant. Les différentes recherches de ces dernières décennies dénombrent ainsi la présence d'une forte prévalence de personnes avec des problèmes de santé physique, de santé mentale, de déficience intellectuelle ou encore de dépendance à des substances psychoactives. Au Québec, statistiques similaires aux données fédérales, et internationales, les dernières données du Ministère de la sécurité publique indiquent que 29 % des personnes

incarcérées doivent prendre des médicaments et, selon la Protectrice du citoyen, non seulement plus de 60% des détenus provinciaux souffrent d'un trouble de santé mentale mais 40% auraient été médicamenté pour de tels problèmes. Avec l'âge, ces problématiques s'accroissent, or, selon les chiffres les plus récents, 13,9 % des détenus provinciaux et 19,6% des détenus fédéraux ont 50 ans et plus. Parallèlement, cette population est aux prises avec de graves difficultés d'insertion sociale ou professionnelle – qu'il s'agisse de problèmes d'itinérance ou de chômage. Ainsi, rares sont les personnes contrevenantes et prévenues ayant un diplôme d'études secondaires ou même un emploi stable et régulier; et nombreuses sont celles confrontées à de sérieuses difficultés de logement, voire sans domicile fixe.

Face à cette population, le mandat attribué à l'institution de devoir mettre en place des plans d'action précis et structurés autour d'un but commun - la protection de la collectivité - se complexifie avec la multiplication des problématiques rencontrées. Le but commun devient en lui-même difficile à envisager voire flou. Préparer la sortie d'un condamné âgé en perte d'autonomie mais ayant par ailleurs un passé d'insertion sociale relativement stable ne peut être organisée de la même façon que l'insertion sociale d'une personne sans domicile fixe, sans formation et souffrant de diverses psychoses. La protection de la société se conjugue alors sous toutes sortes de formes, insertion professionnelle, désaffiliation de son groupe criminel, diminution de sa consommation de substances psychoactives, fonctionnement social minimal, entre autres, formes sur lesquelles il est attendu, dans la perspective actuelle, que l'institution carcérale travaille d'une façon coordonnée, efficace et économiquement rationnelle.

D'autre part, par sa condamnation pénale, cette population fragile et vulnérable se retrouve prise en charge dans un univers de privations, de contrôles, de coercition et de surveillance constante. Condamnés à vivre un temps donné dans une promiscuité des plus étroites, dans laquelle les atteintes à leur intimité sont constantes, les détenus et les membres du personnel de première ligne vivent stress, peurs et conflits. Si les études mentionnent plus souvent qu'autrement la violence verbale et physique existant entre détenus, la violence psychologique, qu'elle soit liée au vécu avec des codétenus ou à l'exécution de la peine et aux pressions qu'elle engendre, fait partie du quotidien des condamnés. L'administration carcérale est alors confrontée à des batailles, des cas d'exploitation, des automutilations ou encore des suicides. À ces enjeux s'ajoutent l'inflation carcérale et les rationalisations budgétaires, de plus en plus synonymes de surpopulation, de double occupation cellulaire, de diminution des accès à un emploi dans l'institution, voire de listes d'attente pour les programmes de réhabilitation.

Dans un tel contexte, le développement d'un modèle d'intervention pragmatique basée sur une gestion des services devient peu cohérent avec l'objectif de protection de la société via la réinsertion sociale des condamnés. En effet, compte tenu des difficultés quotidiennes associées à l'enfermement de nombreuses personnes dans un espace réduit, l'institution n'a pas réellement le loisir de se concentrer sur autre chose que son mandat premier, soit le maintien de l'ordre interne. De plus, dans la perspective d'une gestion rationnelle des fonds publics, le détenu est de plus en plus considéré par l'État comme un consommateur-payeur, soit un consommateur de services, les services de l'incarcération. Outre le paradoxe de voir un "client" là où se trouve un condamné, il s'agit de faire payer au condamné des services dont le besoin naît des conditions même de sa détention.

Finalement, on peut également se questionner sur le contexte dans lequel s'inscrit l'ensemble de la perspective de rationalisation gestionnaire du système judiciaire et carcéral. En effet, marquées par une philosophie politique de gouvernementalité par l'inquiétude, les politiques mises en place prennent leur source dans la médiatisation d'événements rares mais à forte intensité émotionnelle. Importante dérive, la reddition de compte attendue de la prison, le calcul de ses "réussites" passe alors beaucoup, si ce n'est uniquement pour de nombreux citoyens pourvoyeurs de fonds, par la médiatisation des échecs.